



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 février 2023

Date de la convocation : 11 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à dix-neuf heures trente,
Date d'affichage : 11 février 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	Étaient présents :
Présent : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	Étaient absents excusés :
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)
	Secrétaire de séance : Cécile BITOUN

VI - MISE A JOUR DES TARIFS DE CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL

Exposé de M. LAURENT :

Par délibération du 16/01/2002, le conseil municipal avait entériné les tarifs de concessions du cimetière suivants :

Concessions de 15 ans (2 m²) : 76,22 €
Concessions de 30 ans (2 m²) : 152,45 €
Concessions de 50 ans (2 m²) : 381,12 €

Il convient aujourd'hui de les revaloriser afin de prendre en compte la hausse des prix pratiqués par les entreprises pour les travaux de réhabilitation de concessions ainsi que l'augmentation des frais d'entretien supportés par le budget communal.

Il est proposé également d'intégrer un nouveau tarif pour les concessions ayant fait l'objet d'une reprise, vides de toutes sépultures mais possédant un caveau à réhabiliter vendu en l'état.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de réviser les tarifs comme suivant :

Concession 2 m ²	Durée 15 ans	100,00 €
Concession 2 m ²	Durée 30 ans	200,00 €
Concession 2 m ²	Durée 50 ans	400,00 €

Caveau vide 2 m² vendu en l'état : prix de la concession + 700,00 €.

Mairie de Médan



Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances des 16/01/2023 et 11/02/2023,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les nouveaux tarifs applicables aux concessions du cimetière communal, comme suivant :

Concession 2 m ²	Durée 15 ans	100,00 €
Concession 2 m ²	Durée 30 ans	200,00 €
Concession 2 m ²	Durée 50 ans	400,00 €

Caveau vide vendu en l'état 2 m² : prix de la concession + 700,00 €.

- **PRECISE** que les nouveaux tarifs du cimetière ci-dessus entreront en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire, et que le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

- **DIT** que les recettes seront imputées au budget communal au chapitre 70.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/02/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 17/02/2023
Et par publication le 17/02/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 11
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-978-217803840-20230217-UI160223-DE